

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-623 DU 08 NOVEMBRE 2004

Chargeant Monsieur **Frédéric DOHOU**,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du
Tourisme, de l'intérim de Monsieur **Rogatien
BIAOU**, Ministre des Affaires Etrangères et de
l'Intégration Africaine, pour compter du lundi 08
novembre au vendredi 12 novembre 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

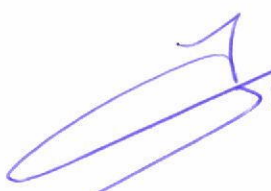
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 08 novembre au vendredi 12 novembre 2004, Monsieur **Frédéric DOHOU**, Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Monsieur **Rogatien BIAOU** pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 novembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 22 – Départements 6 - JORB 1.